

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-50

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relative à la transposition de la directive (UE) 2024/1619 du 31 mai 2024 modifiant la directive 2013/36/UE en ce qui concerne les pouvoirs de surveillance, les sanctions, les succursales de pays tiers et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ;

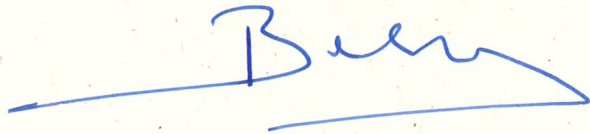
Ayant été consulté par voie écrite; l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 23 octobre 2025,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance.

Fait le 3 novembre 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES